



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 07 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 29 novembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Madame Annick HORNOY, Madame Elisabeth LECONTE, Madame Sabine LONFIER, Monsieur Didier DESRUELLES, Monsieur Christophe DUQUENOY et Monsieur Jean-Luc POIRIER.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- Madame Angélique LEGENDRE représentée par Monsieur Ramon PEREZ

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laëtitia LAGO
- Monsieur David LAGO
- Monsieur Dieudonné MAHOT

Madame Elisabeth LECONTE, a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 . Contrat d'employé communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail actuel de Monsieur Jacques Lefrançois arrive à son terme.

Il est nécessaire pour répondre aux besoins du service en l'absence de l'employé communal titulaire, de créer un contrat de travail de droit public à durée déterminée établi pour le remplacement d'un agent indisponible.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce poste pour une durée de 6 à 12 mois.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 7 ; - Ont voté Pour par mandat : 1
- Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal considérant nécessaire le maintien des effectifs d'employés communaux et après avoir délibéré décide de créer ce type de contrat pour une durée de 12 mois et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent et signer tous documents relatifs à cette décision.

2. TRAVAUX SUR TOITURE DE L'ÉGLISE

Il est nécessaire de procéder à la remise en état des croupes de toiture et arêtiers de l'église, le devis présenté par la société de couverture Pascal Roussel s'élève à 17 375,20 € HT soit 20 850,24 € TTC.

Monsieur le maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au meilleur taux possible.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7 ; - Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0 ; - Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0 ; - Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal décide de procéder aux réparations de la toiture de l'église et demande à Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions relatives à ces travaux.

3. NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS

L'INSEE lance une campagne de recensement des habitants de notre commune en 2019, cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Madame Emilie Genti et Madame Isabelle Laméta ont été retenues pour effectuer la collecte du recensement du 17 janvier au 16 février 2019.

Descriptif des tâches à réaliser par les agents recenseurs

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de la commune et les faire valider par le coordonnateur,
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Merci de réserver le meilleur accueil à Madame Emilie Genti et Madame Isabelle Laméta pour l'accomplissement de leurs tâches.

4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIAL RURAL INTERCOMMUNAL

Depuis de nombreuses années, l'association du Centre Social Rural Intercommunal « François Maillard » du Coudray Saint Germer et la commune de La Lande en Son ont signé une convention pour permettre aux enfants de notre commune de participer aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) organisés sur le territoire.

Depuis 2015, le tarif journalier de la participation communale est resté inchangé. Le Centre Social propose aujourd'hui un avenant avec une participation des communes calculée non plus en journées d'accueil mais en heures.

Tarifs 2015

La journée simple0,98€ par heure et par enfant.

La journée avec sortie1,90€ par heure et par enfant.

La journée avec séjour court... 2,00€ par heure et par enfant

Tarifs 2018

La journée simple passe de.....0,98 € par heure et par enfant, à 1,04 € par heure et par enfant.

La journée avec sortie passe de.....1,90 € par heure et par enfant, à 2,00 € par heure et par enfant.

La journée avec séjour court passe de.....2,00€ par heure et par enfant, à 2,10€ par heure et par enfant

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil Municipal étant très satisfait des prestations du Centre Social dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

5. Système de sécurité Bibliothèque

Le système d'alarme de la Bibliothèque étant obsolète, il est nécessaire de procéder à son remplacement et doit être renforcé pour mieux sécuriser le site. Monsieur Christophe Duquenoy a contacté la société Euro Protection Surveillance (E.P.S) pour mettre en place un système anti effraction et de protection à la personne avec enregistrement d'images, pour répondre efficacement aux besoins de sécurité de l'espace Bibliothèque.

Monsieur le Maire demande de passer commande du système proposé par Monsieur Christophe Duquenoy.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour : 7*
- *Ont voté Pour par mandat : 1*
- *Ont voté contre : 0*
- *Ont voté contre par mandat : 0*
- *Se sont abstenus : 0*
- *Se sont abstenus par mandat : 0*

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à passer commande et procéder aux travaux dans les meilleurs délais.

La mairie sera fermée du lundi 24 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 inclus.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

La Secrétaire
Elisabeth LECONTE

Le Maire
Ramon PEREZ